



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Directeur

Dossier suivi par : François Garnotel
Téléphone : 02 47 20 58 38
Mél : f.garnotel@inao.gouv.fr
V/réf : DURB - DDS
suivi par : Nathalie Ravrat

Objet : Protection des zones d'appellation d'origine
Elaboration d'un PLU – Article L 112.3 du code rural
Commune d'Orléans, département du Loiret (45)



Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire
Mairie d'Orléans
Direction de l'urbanisme – Droit des
sols
Place de l'Etape
45040 ORLEANS Cédex 1

Tours, le 26 février 2013

Le territoire de la commune d'Orléans est situé dans l'aire géographique de l'AOC / AOP "Orléans" Il est aussi inclus dans les aires géographiques des IGP "Val de Loire" et "Volailles de l'Orléanais".

Bien qu'inclus dans l'aire géographique de l'appellation éponyme, il convient de noter que le territoire de la commune d'Orléans ne possède pas de terrains délimités à la parcelle en AOC.

Dans le cadre de l'élaboration de votre PLU conformément aux dispositions en vigueur, vous nous avez adressé ce 13 février le dossier de votre commune.

Celui-ci étant sans incidence sur les signes de qualité reconnus sur le territoire de votre commune, j'ai le plaisir de vous informer que l'Institut émet un avis favorable à son sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc DAIRIEN

Copie : DDT

INAO
Unité territoriale Val de Loire
12, place A. France
37000 TOURS